



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6524
14 juillet 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

TELEGRAMME EN DATE DU 13 JUILLET 1965 ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES PAR LE SECRETAIRE GENERAL DE
L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS

Conformément à l'Article 54 de la Charte des Nations Unies, j'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence, pour l'information du Conseil de sécurité, le texte du message télégraphique No 347 en date du 12 juillet que m'a adressé le Directeur des services de secrétariat de l'Organisation des Etats américains dans la République Dominicaine.

"Saint-Domingue, le 12 juillet 1965

Message No 347

Monsieur José A. Mora
Secrétaire général de l'Organisation
des Etats américains
Union panaméricaine, Washington, D.C.

Le 11 juillet, la Commission interaméricaine des droits de l'homme s'est entretenue avec des fonctionnaires du gouvernement constitutionnaliste afin de régler diverses questions relatives aux droits de l'homme et s'est rendue à la forteresse d'Ozama où elle s'est intéressée à la situation de divers prisonniers politiques qui y sont internés. Dans la matinée du lundi, la Commission s'est rendue dans plusieurs localités pour vérifier certaines plaintes. Au cours de la même journée, le bureau de la Commission s'est occupé de 48 plaintes. Ci-après un résumé des renseignements reçus du Commandement unifié des forces interaméricaines de paix sur des violations du cessez-le-feu. Pendant toute la journée du 10 juillet, on n'a pas enregistré d'attaque de la part des forces du colonel Caamaño. A 11 h 10 du soir, le 10 juillet, il s'est produit un incident entre trois membres de la police nationale et des éléments suspects qui les ont attaqués alors qu'intervenait une patrouille de la Force interaméricaine de paix, un membre de la police qui avait tiré au jugé contre des éléments civils ayant été blessé. L'intervention de la patrouille de la Force interaméricaine de paix a contribué à rétablir l'ordre et à éviter une nouvelle effusion de sang. De 0 h 1 à 24 heures, le 11 juillet, on a enregistré de la part des forces du colonel Caamaño cinq attaques non provoquées. Trois d'entre elles ont été

signalées par les unités de l'armée des Etats-Unis qui se trouvent dans le corridor et la quatrième par une unité qui se trouve à l'est de la rivière Ozama, et il n'a été répondu aux coups de feu qu'une seule fois. La cinquième attaque a été dirigée contre le contingent hondurien de la brigade latino-américaine et elle s'est traduite par deux coups de fusil auxquels il n'a pas été répondu.

Le Directeur des services de secrétariat
de l'Organisation des Etats américains
dans la République Dominicaine,

Santiago ORTIZ"

Je vous prie d'agrée, etc.

Le Secrétaire général de l'Organisation
des Etats américains,

José A. MORA

